



REUNION INTERNE UNSA Keolis Bourgogne

Mardi 30 janvier 2024

séance Adm de 10h30 à 11h50

séance Adm de 12h15 à 13h30

séance Atelier de 13h45 à 14h30

Personne présente Keolis Bourgogne UNSA : Annick, Thierry

Personne ayant assisté ADM : Virginie, Annabelle, Justine, Séverine, Lise, Rachelle, Blandine, Blerta, Sandra, Emmanuelle, Sylvie, Laurent, David, Nathan

Personne concerté ATELIER : Teddy, Robin, Eddy, Philippe, Aziz,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre présence et de l'échange que nous avons eu. Ci dessous toutes les idées qui sont ressorties de ces entrevues.

Dès la fin de toutes les entrevues, les permanences, nous vous ferons part de l'ordre de « préférence » du moins les points sur lesquels nous ferons le forçing.

Thierry fait un petit rappel sur l'histoire syndicale de KB et le « pourquoi du comment » l'Unsa est arrivé sur le site de Keolis Bourgogne. Nous rappelons que nous, Unsa, transmettrons à toutes les personnes désireuses des comptes rendu, infos de chaque événements, de chaque nouveautés. Vous serez régulièrement concertés pour l'un ou l'autre thèmes à venir, nous vous demanderons régulièrement votre avis.

Nous rappelons que les négociation NAO doivent être transparentes à l'ensemble du personnel de KB. Nous ne ferons pas des demandes qui sont irréalisables, nous resterons dans le cohérent.

Lors de ces négociations notre but premier est de trouver un accord avec la direction ; mais ne sommes pas fermé à un éventuel débrailage. Effectivement afin de parer à cette éventualité, en début de NAO, une alerte social sera émise. Utilisé ou non : tout dépendra de la direction !!

1- taux horaire : à l'unanimité le taux horaire est le nerf de la guerre.

La plus part d'entre vous était en début 2023 rattrapé par la grille nationale FNTV, grâce à des négociations individuelles vous avez obtenu un léger plus..

Au 1^{er} janvier 2024 la grille FNTV augmente de 4,5 % ; vous serez à nouveau rattrapé pour certain. Nous vous proposons de commencer les négociations avec une **demande d'augmentation de 6,5 % en partant sur la base de décembre 2023**. Qui fera en moyenne une augmentation sur la base de janvier 2024 de 4 %.

Quel que soit le taux supplémentaire à la grille 2024, que nous obtiendrons, nous mettrons la pression afin que **2 % de celui-ci soit perenne dans le temps** (que nous gardions le delta avec tout autre augmentation à venir)

Lors de l'obtention d'un accord sur un taux, nous mettrons bien entendu la **rétroactivité** à l'ordre du jour.

Nous ne vous cachons pas non plus que nous demanderons pour les conducteurs de récupérer les 2h d'amplitude perdu lors de négociation antérieur.

2- mutuelle santé : la demande se porte aussi sur une plus grande participation de l'employeur.

Nous ferons donc une demande de **participation à hauteur de 60/40** (actuellement 50/50)

3- heures supplémentaires : nous faisons tous administratifs, ateliers, conducteurs des heures supplémentaires. Elles sont mises pour la plus part en compteur payable au semestre, pour certaines payées voir récupérer.

Nous n'allons pas revenir sur l'accord de 1999 mais allons l'améliorer compte tenu de l'inflation et du marché actuel.

En effet nous allons demander que les heures supplémentaires (hors coupures amplitudes pour les conducteurs) **soit payées mensuellement**, l'argument principal sera de palier à la pénurie et de remotiver les salariés au travail.

Comment savoir si nous avons des heures sup :

- conducteurs : feuilles de routes
- adm - atelier : mettre en place la feuille émargement (pointeuse)

4- astreinte : Pour le personnel administratif les astreintes, actuellement ils sont rémunérés sous forme de prime.

Qu'est qu'une prime : « c'est une somme versée à un salarié en plus de son salaire à titre de gratification pour la mise à dispo à une période donnée ».

Il sera rappeler à cet occasion que le travail effectif d'une durée de 12 jours est illégale.

Compte tenu de l'augmentation, de l'évolution de la demande et du surcroît de travail lors de ces astreintes ; **une demande de rémunération minimum** soit donnée équivalente à celle des conducteurs plein temps lors de leurs jours non travaillés soit 5h50.

5- RTT administratif payable : un récent accord national permettait aux salariés de se faire payer des rtt non pris en fin d'année civil. Nous prolongerons cet accord dans le temps à hauteur de 50/50

6- RTT conducteur : qui sont des repos compensatoire ferons l'objet d'un accord d'entreprise nommé « 104 jours »

7-prime de vacances : nous allons effectivement faire une demande à **hauteur de 500€**. En restant objectif, nous n'obtiendrons peut être pas cette somme. Quelques sommes que nous obtiendrons sera un début et pourra nous permettre dans les années à venir de la faire évoluer.

8- ticket restaurant : nous allons effectivement faire une **étude sur la faisabilité et la rentabilité** de faire une demande pour la catégorie employé et maîtrise.

Rappel : - les tickets restaurant sont pris en charge par l'employeur à 50 %

- chaque salarié peut déduire une valeur de 4,5€ en panier repas par jour travaillé lors de la déclaration d'impôt dans la rubrique « frais réel »

9- changement de coefficient : Certains salariés sont au maximum des coefficients que la grille leur permet. Un coefficient que nous allons nommer « bâtard » ou « ++ » sera créé avec pour delta d'augmentation le montant de différence entre 2 coef pour la même ancienneté
ex : grille ouvrier

coefficients	taux horaires	base	ancien 25ans	différence	ancien 30ans	différence
140	12,4901	1894,37		2244,83		2273,24	
148,5	13,2516	2009,87		2381,7	136,87	2411,84	138,6
					2381,7+136,8		
Bâtard ++				2518,57	7	2550,44	2411,84+138,6

Nous allons travailler sur plusieurs évolutions

- pour un même travail effectué être à la même grille salariale.
- les modalités nécessaires à l'évolution de coefficient sur une même grille.

- la modification de grille suite à modification d'emploi
- Mettre en place pour tous les salariés la prime de départ avant 6h et après 21h, et d'harmoniser les prime de dimanche et jours fériés.